



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
de LINS DORF du 14 SEPTEMBRE 2020.**

Sous la présidence de Monsieur GAISSER Serge, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Municipaux présents et ouvre la séance à 19 heures 30.

Présents : BLIND Marc, WANNER Claude, HAEGY Clément, DATTLER Christophe, DE TRAZ Lionel, LANG Valérie, LITSCHIG Olivier, RODRIGUEZ José, UNTERSINGER Marie-Hélène.

Absente excusée et représentée : OBRIST Sandra à LITSCHIG Olivier.

Secrétaire de séance : UNTERSINGER Marie-Hélène.

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 juin 2020.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 15 juin 2020.

POINT 2 – Etat prévisionnel des coupes pour l'exercice 2021 et approbation de l'état d'assiette 2022.

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)														
PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU				VOLUME NON FACONNE		VOLUME TOTAL	RECETTE BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT			RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)
	Feillus	Résineux	Bois d'Industrie Feillus	Bois d'Industrie Résineux	Chauffage	Abattage et façonnage					Débardage			
						En régie	A l'entreprise							
	m3	m3	m3	m3	m3	(stères)	m3	(stères)	m3	(A)	(B)	(C)	(E)	A-(B+C+E)
1	22	6	192		97	150	46	70	363	14 688	12 030		2 536	122
Chablis	350	50							400	17 900	9 600		3 200	5 100
Sous-Total	372	56	192		97	150	46	70	763	32 588	21 630		5 736	5 222

Le Maire présente au conseil municipal les prévisions des coupes 2021.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le programme pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal analyse l'état d'assiette de coupe 2022 élaboré en application avec l'aménagement forestier qui prévoit les parcelles à marteler annuellement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des coupes à marteler comme suit :

Forêts et séries	Numéros des parcelles	Surface	Nature technique de la coupe	Coupes reportées des années antérieures	Coupes à reporter aux années ultérieures	Modes de vente prévus
LINS	13a	6,84	REGE	NON	NON	Façonné
LINS	9b	3,15	AMEL	NON	NON	Façonné
LINS	10b	7,47	AMEL	NON	NON	Façonné

POINT 3 – Décisions modificatives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédit suivant, sur le budget de l'exercice 2020 :

Crédit à ouvrir :

Chapitre 023	Virement section d'investissement	15 000 €
Chapitre 21	Article 2151	15 000 €
Chapitre 16	Article 1641	4 000 €

Crédit à réduire :

Chapitre 11	Article 617	Etudes et recherches	15 000 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement		15 000 €
Chapitre 204	Article 204171		4 000 €

POINT 4 – Désignation des délégués commission d'appel d'offres.**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES et D'ADJUDICATIONS :**

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, Monsieur le Maire précise qu'il convient de constituer la commission d'appel d'offres à bulletin secret et ce pour la durée du mandat, la présente délibération annulera et remplacera la délibération du 15 juin 2020.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

Titulaires : M. DE TRAZ Lionel (10 voix et 1 abstention)
M. WANNER Claude (10 voix et 1 abstention)
M. LITSCHIG Olivier (10 voix et 1 abstention)

Suppléants : Mme OBRIST Sandra (10 voix et 1 abstention)
M. BLIND Marc (10 voix et 1 abstention)
M. HAEGY Clément (10 voix et 1 abstention)

M. DE TRAZ Lionel, M. WANNER Claude, M. LITSCHIG Olivier, Mme OBRIST Sandra, M. BLIND Marc et M. HAEGY Clément sont élus à la majorité absolue.

POINT 5 – Désignations des délégués CCID.

Monsieur le Maire fait lecture à l'ensemble des membres du Conseil Municipal du courrier reçu par la Direction Générale des Finances publiques précisant la nécessité de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs en veillant à ce qu'elle remplisse les conditions suivantes :

Douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré désigne les membres de la commission communale des impôts directs :

Membres titulaires :

M. BLIND Marc
44 Grand Rue 68480 LINS DORF
M. CARRAY Bernard
16 Rue Maréchal Joffre 68480 LINS DORF
M. DE TRAZ Lionel
8c rue de la Paix 68480 LINS DORF
M. DATTLER Christophe
6 Rue de la Forêt 68480 LINS DORF
M. SCHWEITZER Guy
15 Rue de Pujo 68480 LINS DORF
M. WIEDENSOHLER Michel
35 Grand Rue 68480 LINS DORF
Mme UNTERSINGER Marie-Hélène
1 Rue du Césarhof 68480 LINS DORF
M. WANNER Claude
1 Rue du Plan 68480 LINS DORF
M. FANKHAUSER Jean-Paul
59 Rue de la Paix 68480 LINS DORF
M. HAEGY Bernard (propriétaire de bois)
29 Rue de Folgensbourg 68480 LINS DORF
M. FANINGER Mathieu
12 Rue de la Paix 68480 LINS DORF
M. LIBIS Frédéric (OLTINGUE)
11 RD9Bis vers Linsdorf 68480 OLTINGUE

Membres suppléants :

M. WEBER Daniel
31 Grand Rue 68480 LINS DORF
Mme CUENIN Sandrine
39a Grand Rue 68480 LINS DORF
M. GRIENENBERGER Pierre
7 Rue du Césarhof 68480 LINS DORF
M. MUNCH Thierry
28 Rue de Folgensbourg 68480 LINS DORF
M. SCHURCK Dominique
4 Rue du Réservoir 68480 LINS DORF
M. HAEGY Marc
27A Rue de Folgensbourg 68480 LINS DORF
M. MULLER Marc
2 rue du Plan 68480 LINS DORF
Mme KUENTZ Audrey
8a bis rue de la Paix 68480 LINS DORF
M. RUETSCH André
6 Rue du Plan 68480 LINS DORF
M. KUENTZ Jérôme
8A Rue de la Paix 68480 LINS DORF
M. RENTZ Bernard (propriétaire de bois)
27 Rue de Folgensbourg 68480 LINS DORF
M. SCHOEFFEL Adrien (BETTLACH)
8 Rue Tuilerie 68480 BETTLACH

POINT 6 – Instauration d’une prime de fin d’année pour le personnel communal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d’accorder une prime de fin d’année au personnel communal. Il précise que depuis l’exercice 1980, les agents communaux de Linsdorf bénéficient d’un tel complément de rémunération.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération, le conseil municipal décide à l’unanimité :

- D’accorder une prime de fin d’année au personnel communal,
- De fixer l’enveloppe à répartir à la somme de cinq mille cinq-cents euros (5500.00€),
- D’autoriser Monsieur le Maire à procéder à la répartition de l’enveloppe à l’ensemble du personnel rémunéré par la commune au courant de l’année 2020,
- De charger Monsieur le Maire de mandater les fonds, ceux-ci étant disponible au budget de l’exercice en cours.

POINT 7 – Convention de mise à disposition d’un agent technique par le centre de gestion.

Monsieur le Maire expose au conseil, que suite à l’arrêt du contrat par la société de nettoyage pour le nettoyage de la mairie ainsi que de la salle communale, une solution de mise à disposition par le centre de gestion d’un agent technique à raison de 4h00 par semaine parait la meilleure solution.

CONSIDÉRANT que l’article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d’assurer le remplacement d’agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d’un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

CONSIDÉRANT que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l’article 22 alinéa 7 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par convention.

CONSIDÉRANT en outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

CONSIDÉRANT que pour assurer la continuité du service, la commune de Linsdorf propose d’adhérer au service de missions temporaires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin,

Le Maire présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 68.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à 10 voix pour et 1 voix contre :

- APPROUVE la convention cadre susvisée telle que présentée par le Maire,
- AUTORISE le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, ainsi que les documents y afférents,
- AUTORISE le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 68, en fonction des nécessités de services,

- DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 68, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

POINT 8 – Création d'un poste d'agent technique.

Le Conseil Municipal;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-3° ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE à 10 voix pour et 1 voix contre

- la création à compter du 1^{er} juillet 2021 d'un emploi permanent d'agent d'entretien dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 4 heures hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier d'au moins 10 ans d'expérience professionnelle et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

POINT 9 – Divers.

Sécurité entrées village.

HAEGY Clément rappelle le problème de sécurité rue de la Paix et demande que l'on réfléchisse à la pose de chicanes sur la chaussée aux entrées du village. Monsieur le Maire répond qu'une étude avait déjà été faite et que cela implique de devoir refaire une partie de la chaussée ce qui représente un coût trop élevé pour le moment.

Arrêté bruit.

Suite à une recrudescence d'incivilités concernant les nuisances sonores de toutes sortes dans la commune, un arrêté sera mis en place.

La séance est levée à 21 heures 20.

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la
commune de LINS DORF de la séance du 14 septembre 2020.

- 1 Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 juin 2020.
- 2 Etat prévisionnel des coupes pour l'exercice 2021 et approbation de l'état d'assiette 2022.
- 3 Décisions modificatives.
- 4 Désignation des délégués commissions communales.
- 5 Désignation des délégués CCID.
- 6 Instauration d'une prime de fin d'année pour le personnel communal.
- 7 Convention de mise à disposition d'un agent technique par le CDG.
- 8 Création d'un poste d'agent technique.
- 9 Divers.

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
GAISSER Serge	Maire		
BLIND Marc	1 ^{er} Adjoint		
WANNER Claude	2 ^{ème} Adjoint		
HAEGY Clément	3 ^{ème} Adjoint		
DATTLER Christophe	Conseiller municipal		
DE TRAZ Lionel	Conseiller municipal		
LANG Valérie	Conseillère municipale		
LITSCHIG Olivier	Conseiller municipal		
OBRIST Sandra	Conseillère municipale	A donné procuration à LITSCHIG Olivier	
RODRIGUEZ José	Conseiller municipal		
UNTERSINGER Marie-Hélène	Conseillère municipale		